



NOTE D'INFORMATION AUX PATIENTS

Depuis le 2 avril 2012, une surveillance des cancers du **RE**in, de la **VE**ssie et des **Leucémies Aiguës** chez l'adulte a été mise en place dans le département des Bouches-du-Rhône (**Observatoire REVELA 13**).

Nous avons besoin de vous pour mieux connaître et décrire ces maladies. En participant à cette étude, vous nous aidez à améliorer les connaissances sur votre maladie. Vous contribuez ainsi à la description de leur fréquence de survenue et de leur répartition sur le département. Ces informations sont indispensables pour mieux comprendre le lien entre cancer et environnement.

Lors de votre consultation, votre médecin vous a informé de cette étude.

Avec votre accord, votre médecin pourra transmettre à l'Observatoire REVELA 13 des informations concernant votre maladie ainsi que vos coordonnées personnelles. Ces informations sont couvertes par le secret médical et sont strictement confidentielles. Ces données seront conservées par le médecin investigateur et nous permettront de prendre contact avec vous, par l'intermédiaire de votre médecin traitant, si des données complémentaires s'avèrent nécessaires.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978¹, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à cette transmission. L'exercice de ce droit n'a aucune influence sur vos relations avec les soignants. Vous pouvez ainsi refuser de participer ou cesser de participer à cette étude à tout moment sans avoir à en donner la raison :

- Soit en contactant, par téléphone, mél ou courrier, le médecin responsable de l'Observatoire :

Dr Laurence PASCAL
132 bd de Paris CS50039 13331 Marseille cedex 03
Tél : 04.13.55.83.11 ou 81.01
Mél : Laurence.pascal@ars.sante.fr

- Soit par l'intermédiaire de votre médecin, en lui demandant de contacter le médecin responsable de l'Observatoire pour lui signaler votre refus.

L'Observatoire REVELA 13 dépend de l'Institut de veille sanitaire et de l'Agence régionale de la santé de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur et a obtenu toutes les autorisations légales nécessaires à sa mise en place².

Pour en savoir plus sur cette étude : www.ars.paca.sante.fr

¹ Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 6 août 2004

² Autorisation de la Commission nationale informatique et libertés (DR-2012-138 du 21/03/2012) et avis favorable du Comité consultatif sur le traitement de l'information en matière de recherche dans le domaine de la santé (N° 11.569 du 27/10/2011).